

JE SUIS PILOTE, CHEF(FE) D'ETABLISSEMENT

SUIVI DES CONTRATS AESH

En lien avec l'employeur et les CE

- Recenser les besoins de recrutement et communiquer les appels aux candidatures aux CE pour diffusion.
- Etre en copie des évaluations des AESH renvoyées à l'employeur par les CE.
- *Lors de difficultés repérées:* être informé par les CE des accompagnements mis en place avec l'AESH et recevoir du CE, le compte-rendu de l'entretien d'accompagnement. (daté et signé CE et AESH)

ANIMATION COMMUNICATION

En lien avec les CE, le coordonnateur et les AESH

- Octobre/novembre: réunir les CE et le coordonnateur pour faire le point sur l'actualité du PIAL (réunion de pilotage N°1).
- Mars/avril: animer une rencontre un mercredi après-midi avec le coordonnateur et tous les AESH (envoi invitation "ordre de mission" et en copie au référent PIAL DDEC). Sollicitation possible de la DDEC, ERSH.
- Fin mai / juin: réunir les CE et le coordonnateur pour faire le point sur l'actualité du PIAL et préparer la rentrée (réunion de pilotage N°2).

VALIDATION ORGANISATION

En lien avec le coordonnateur

- Septembre: rencontrer le coordonnateur pour mettre à jour les élèves notifiés et valider les fiches de postes AESH
- Janvier: rencontrer le coordonnateur pour faire un point sur l'organisation du PIAL et ses besoins.
- Juin: rencontrer le coordonnateur pour mettre à jour les élèves notifiés et valider les fiches de postes AESH
- Tout au long de l'année: soutien du coordonnateur et contact aux CE en cas de situations "conflictuelles".

SITUATION EXCEPTIONNELLE AESH

Posture professionnelle AESH non adaptée

- Etre en copie des CR de l'entretien mené par le CE avec l'AESH.
- Mener un entretien avec l'AESH, à la demande d'un CE en vue d'une rupture de contrat.
- Informer le référent PIAL de la DDEC.
- Assister à l'entretien d'étude de fin de contrat avec l'employeur.



PILOTAGE

Tout au long de l'année

- Être en copie des accords de recrutement et fiche de suivi envoyés à la DIVEL AESH par le coordonnateur.
- Arbitrer si besoin, avec le coordonnateur, les choix d'organisation en lien avec la dotation.
- Communiquer aux CE les arbitrages et les informations institutionnelles et réglementaires.
- Partager l'idée de constituer avec 2 ou 3 chefs d'établissement volontaires, une commission d'appui au PIAL.
- Solliciter le référent PIAL de la DDEC pour toute question ou besoin de soutien.

